Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230706-D2023106-DE



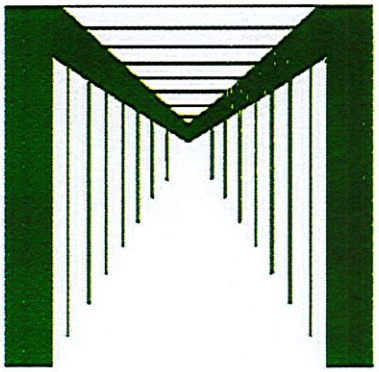
RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DU MARCHÉ FORAIN DE LA VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE 2022

SAS SOMAREP
3 Rue de Bassano
75116 Paris

SOMAREP

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230706-D2023106-DE

Sommaire



1. COMPTE RENDU TECHNIQUE

- Réglementation et administration des marchés - Généralités
- Liste des commerçants
  - Liste des abonnés & répartition
  - Répartition des commerçants volants le mercredi et samedi
- Le personnel
  - Situation du personnel
  - Organigramme
- Les animations
- L'assurance

2. COMPTE RENDU FINANCIER

- Tarifs et redevance
- Le compte publicité
- Le compte d'exploitation
  - Les recettes TTC du marché
  - Le compte d'exploitation
  - La répartition des postes de dépenses

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230706-D2023106-DE

I.

COMPTE RENDU TECHNIQUE

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230706-D2023106-DE

En application des dispositions législatives, tout concessionnaire produit chaque année un rapport d'activité de l'année écoulée.

C'est donc en application de l'article L 3131-5 du Code de la Commande Publique que le présent rapport est établi au titre de l'année 2022.

La réalisation de ce rapport répond ainsi aux principes de gestion du service public des marchés forains, de transparence et d'évaluation des politiques publiques.

Ce rapport annuel contient des informations économiques, financières et des stratégies commerciales ou industrielles protégées de sorte qu'il n'est pas communicable aux tiers en l'état (Article L311-6 du Code des relations entre le public et l'administration).

Toute demande de communication devra préalablement être soumise à la société SOMAREP afin que les données protégées soient occultées.

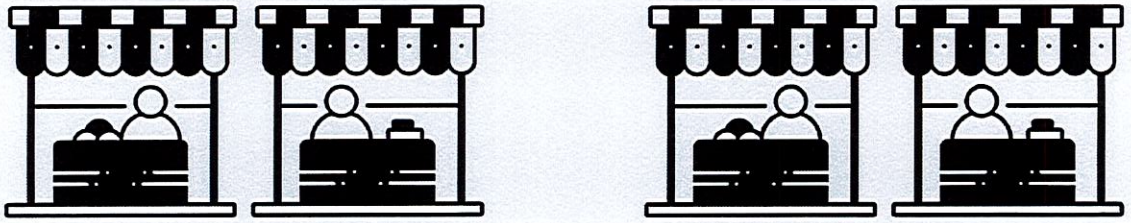
Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230706-D20231306-DE

La Ville de Tournan-en-Brie accueille un marché forain :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin			Marché			Marché	
Après-midi							

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230706-D2023106-DE

LE MARCHÉ



Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230706-D2023106-DE

LOCALISATION DU MARCHÉ DE TOURNAN-EN-BRIE



Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230706-D20231106-DE

Réglementation et administration des marchés - Généralités

L'administration et la gestion d'un marché forain répondent à un ensemble de règles incontournables ou variables en fonction des conditions contractuelles et des caractéristiques du marché.

Un contrat de délégation de service public liant la ville au délégataire donne les conditions d'exploitation du marché forain.

Un règlement des marchés encadre l'organisation des tenues de marchés : horaires et droit d'occupation du domaine public, droit de déballage, hygiène et nettoyage, sanctions, etc.

La ville met en place une Commission tripartite des marchés présidée par le Maire, composée de représentants de la Commune, du délégataire et des commerçants.
Elle se réunit autant de fois que nécessaire afin de pouvoir traiter des différents dossiers liés à la gestion du marché (travaux, demandes de places, animations, sanctions, ...).

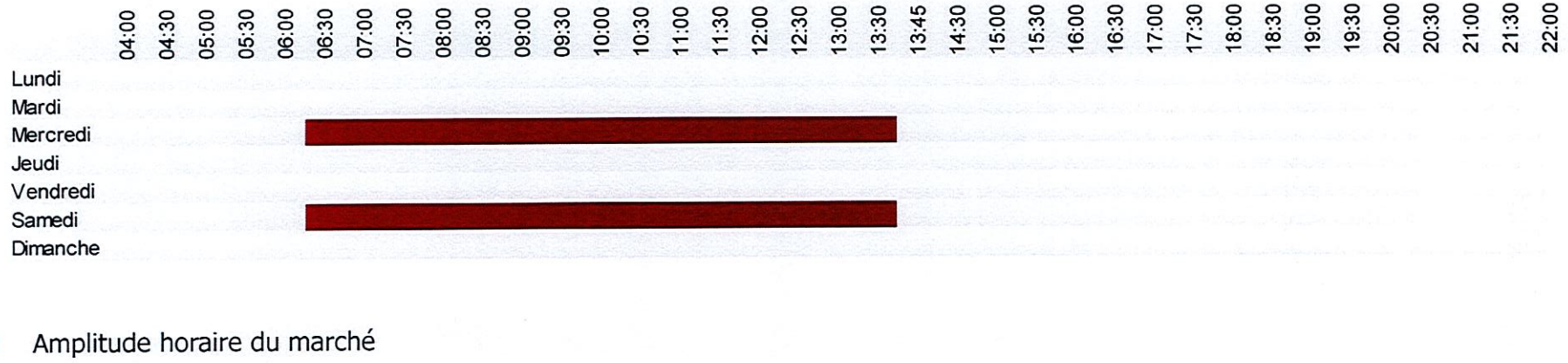
Le délégataire vérifie systématiquement et tous les ans les documents administratifs (kbis, attestations d'assurance, carte de commerçant non sédentaire) et techniques (conformité des stands sous halle) des commerçants qui déballent sur le marché.

Sur le plan pratique, le délégataire met à disposition du marché un placier professionnel qui s'occupe de la gestion et de la commercialisation des emplacements du marché. Il est également un interlocuteur dynamique avec les services de la Ville et les commerçants.
Il s'attelle à surveiller la bonne tenue du marché : placement des commerçants volants, respect des alignements, respect des horaires règlementaires et suivi des règles d'hygiène et de salubrité des stands conformément aux normes européennes.
Enfin un gestionnaire administratif s'occupe du relationnel administratif avec la Ville et les commerçants.

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230706-D20231106-DE

MARCHÉ DE TOURNAN-EN-BRIE

Le marché de Tournan-en-Brie est un marché situé sous halle à l'angle des Rue du Marché et du Moulin.
Il a lieu tous les mercredis et samedis et accueille une vingtaine de commerçants.

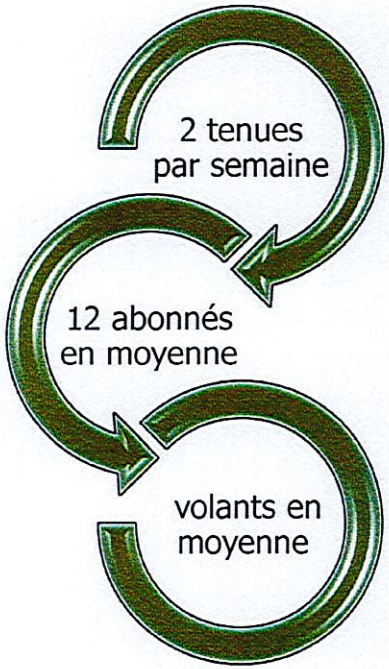


Amplitude horaire du marché

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230706-D20231106-DE

Liste des commerçants

Le marché de Tournan-en-Brie, c'est:



Mouvement des commerçants abonnés en 2022					
Nom	**Prénom**	**Métrage**	**Commerce**	**Date d'entrée**	**Date de sortie**
		6	BOULANGERIE	04/01/2023	
		6	TRAITEUR		29/03/2023

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230706-D2023106-DE

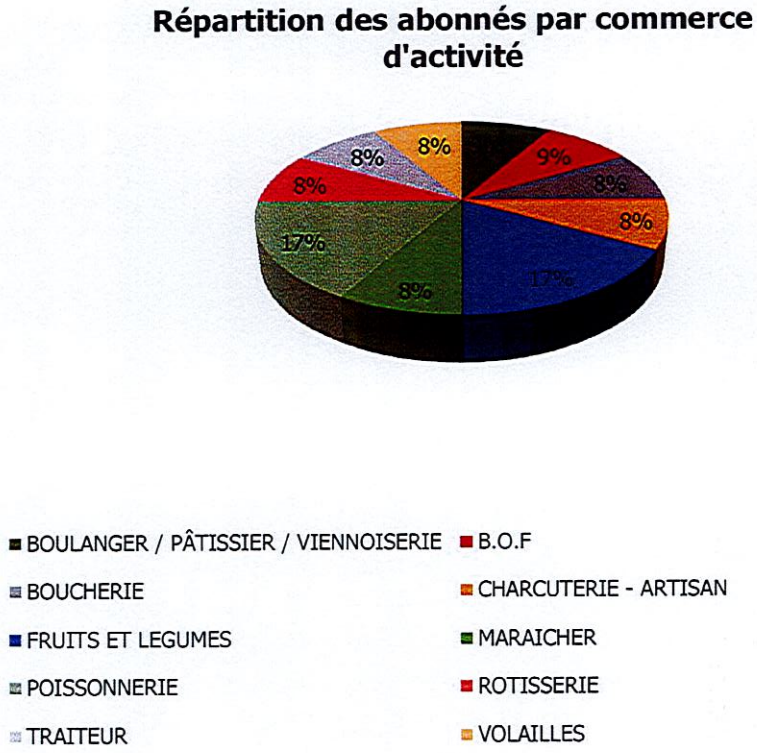
Liste des abonnés

Nom	Prénom	Métrage	Commerce	Date entrée	Date sortie
		16	CHARCUTERIE - ARTISAN		
		6	BOULANGERIE	04/01/2023	
		12	FRUITS ET LEGUMES		
		7	ROTISSERIE		
		8	VOLAILLES		
		12	MARAICHER		
		6	B.O.F		
		10	POISSONNERIE		
		19	FRUITS ET LEGUMES		
		6	TRAITEUR		29/03/2023
		8	POISSONNERIE		
		6	BOUCHERIE		

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230706-D2023106-DE

Répartition des abonnés par commerce d'activité

Commerce	Nombre
BOULANGER / PÂTISSIER / VIENNOISERIE	1
B.O.F	1
BOUCHERIE	1
CHARCUTERIE - ARTISAN	1
FRUITS ET LEGUMES	2
MARAICHER	1
POISSONNERIE	2
ROTISSERIE	1
TRAITEUR	1
VOLAILLES	1



Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230706-D20231106-DE

Répartition des commerçants volants le mercredi

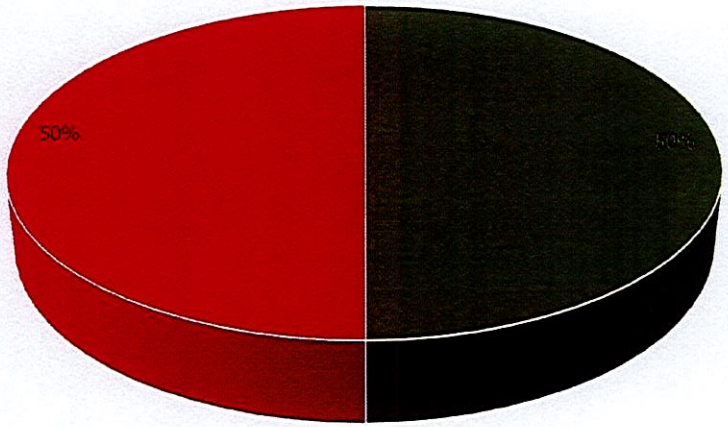
Un vêtement femme est présent occasionnellement sur le marché du mercredi.

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230706-D2023106-DE

Répartition des commerçants volants le samedi

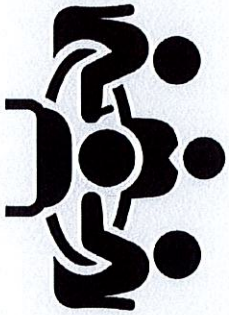
Commerce	Nombre

Répartition des commerces volants du samedi par secteur d'activité.



commerçants volants présents en moyenne le samedi

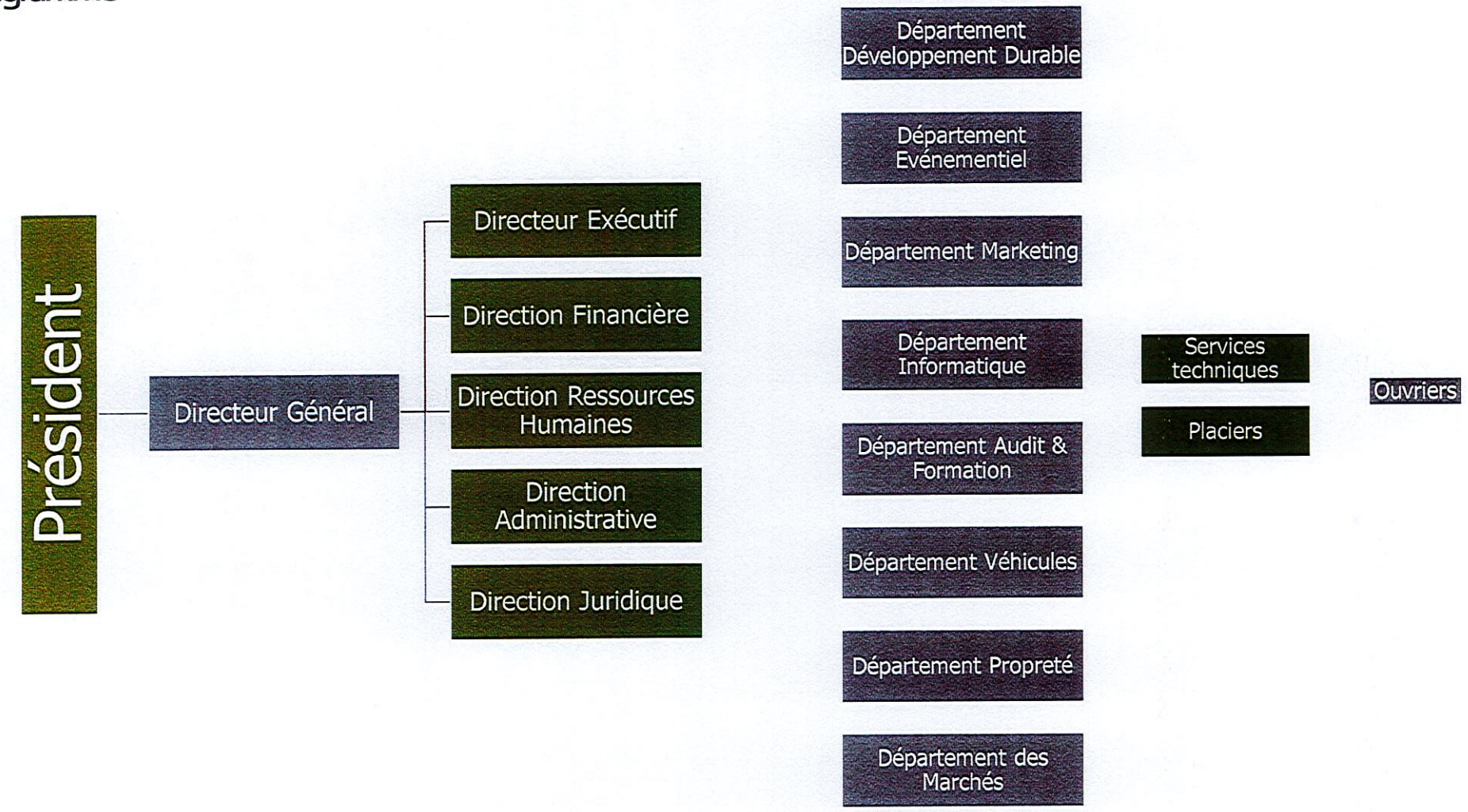
Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230706-D2023106-DE



LE PERSONNEL

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230706-D2023106-DE

Organigramme



Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230706-D2023106-DE

TARIFS ET REDEVANCE



Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230706-D2023106-DE

En 2022, les tarifs des droits de place sont les suivants :

Tarifs HT	Commerçants abonnés	Commerçants volants
A- Droits de place (profondeur maximale de 2 mètres)	3,90	4,71
- **Places couvertes (par place de 2m de façade)** - **Places découvertes** Le mètre linéaire de façade	1,39	2,20
- **Place formant encoignure ou de passage** Supplément	2,00	2,81
- **Droits de déchargement** Véhicule ou remorque, l'unité	1,83	1,83
- **Droit de resserre** Les commerçants laissant en permanence à l'intérieure des marchés, des installations spéciales ou du matériel personnel, autre que des tables, mais tels qu'étagères, billots, planchers, crochets, tringles, pancartes publicitaires, etc., paieront un droit de resserre calculé au mètre linéaire de façade ou par objet si celui-ci a moins d'un mètre au prix journaliser de	0,23	
C- Redevance pour surveillance de parking - Par commerçant et par séance	6,11	6,11

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230706-D2023106-DE

COMPTE PUBLICITE

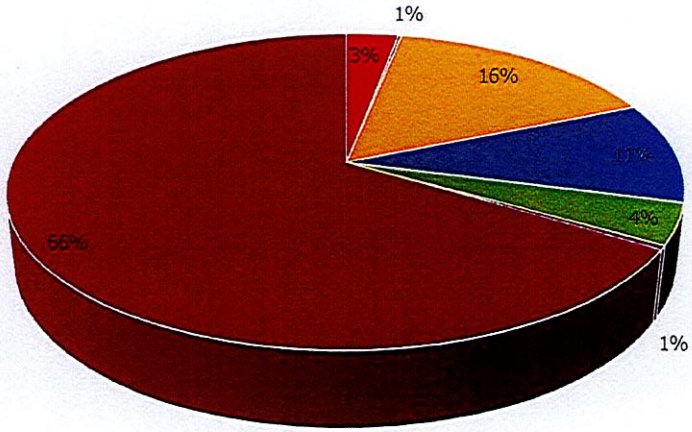
Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230706-D2023106-DE

Répartition des postes de dépenses

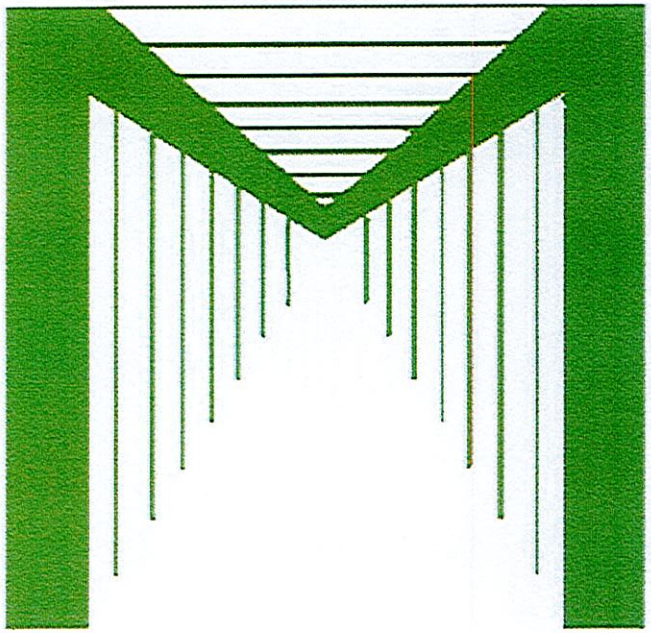
Les « frais sièges » sont répartis selon les contrats, en fonction d'une clef de répartition. Ces frais représentent l'ensemble des frais qui ne peuvent être affectés de manière directe à un contrat donné. Ils représentent : les salaires du siège, la comptabilité, les loyers, les frais administratifs, etc…

Le poste « assurances » est également réparti en fonction d'une clef de répartition. Ce poste comprend l'assurance responsabilité civile, ainsi que des véhicules inhérents aux marchés (véhicules de montage).

Répartition des postes de dépenses.



Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230706-D2023106-DE





SAS SOMAREP

3 Rue de Bassano - 75116 Paris

01.53.57.42.60

contact@mandon.fr

http://www.mandon.fr